

DEPARTEMENT DE L'AUBE

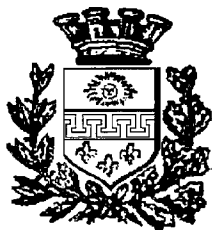
VILLE DE NOGENT-SUR-SEINE

ARRONDISSEMENT DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

NOGENT-SUR-SEINE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



27 mai 2026
2026-071

Date de la convocation

21.05.2026

Date de publication

21.05.2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 28

Certifié exécutoire

Nogent-sur-Seine,
le

Le Maire

Le vingt-sept mai deux mille vingt-six à 19 heures 00, le Conseil municipal de la ville de Nogent-sur-Seine s'est réuni salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT, Maire, sur la convocation qui lui a été adressée le vingt et un mai deux mille vingt-six.

Etaient présents : Estelle BOMBERGER-RIVOT, Alain BARAYON, Emmanuelle STEIB, Loïc CHAMPION, Murielle ROLLET, Alain DAMASSE, Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON, Laurent LEVASSEUR, Bénédicte HOUDRÉ, Marie-Claude GUELIN, Françoise BRUNO, Pierre MATHY, Françoise CANON-ROGER, Dominique NOBLET, Pierre GUILBERT, Marie RIVIERE, Dominique COUTURIER, Pascale CORTEEL, Leïla KORBUT, Laurent PERROT, Sébastien WATELET, Christophe DESBOYAUX, Carole-Anne LE SONN DUMOUTIER, Christian ROBERT, Jérôme CESVET, Antonio CORREIA, Magali LEFEBVRE-MANGEOT.

Absent excusé ayant donné pouvoir : Kenan SÜSLÜ donne pouvoir à Estelle BOMBERGER-RIVOT.

Absente : Nathalie THIEBAULT.

Madame Marie-Claude GUELIN a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Estelle BOMBERGER-RIVOT

**ADOPTION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE
ET FINANCIER DU MANDAT 2026-2032**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M57 et M4 ;

Vu la délibération n°2021-87 portant adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le renouvellement de l'assemblée délibérante en 2026 ;

Un règlement budgétaire et financier est adopté pour la durée de la mandature et a pour vocation de rappeler les normes tant légales que réglementaires ainsi que les processus de gestion propres à la collectivité qui se dote d'un tel document. Il pose les règles et principes de gouvernance qui animent la collectivité sur les plans budgétaires, comptables et financiers ; grâce à une description précise des processus qui l'animent, il crée un référentiel commun et une culture de gestion partagée.

La commune de Nogent-sur-Seine a fait le choix d'adopter l'instruction M57 au 1^{er} janvier 2022 et un règlement budgétaire et comptable a été adopté. A la suite du renouvellement du Conseil municipal en mars 2026, ce règlement budgétaire et financier porte quelques ajustements et doit être adopté pour la durée du nouveau mandat.

Ce règlement budgétaire et financier est structuré autour de 4 titres qui couvrent l'ensemble du champ comptable, budgétaire et financier selon la répartition suivante :

- Titre I : Le cadre budgétaire ;
- Titre II : La gestion des crédits ;
- Titre III : L'exécution financière ;
- Titre IV : L'actif et le passif.

In fine, ce règlement budgétaire et financier doit aider à optimiser la gestion, sécuriser les relations avec l'ensemble des partenaires de la Ville, exprimer la transparence financière de celle-ci et aider à la fiabilisation des comptes.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte le règlement budgétaire et financier pour le mandat 2026-2032, tel qu'annexé à la présente.

Membres ayant voté pour : Estelle BOMBERGER-RIVOT, Alain BARAYON, Emmanuelle STEIB, Loïc CHAMPION, Murielle ROLLET, Alain DAMASSE, Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON, Laurent LEVASSEUR, Bénédicte HOUDRÉ, Marie-Claude GUELIN, Françoise BRUNO, Pierre MATHY, Françoise CANON-ROGER, Dominique NOBLET, Pierre GUILBERT, Marie RIVIERE, Dominique COUTURIER, Pascale CORTEEL, Leïla KORBUT, Laurent PERROT, Sébastien WATELET, Christophe DESBOYAUX, Carole-Anne LE SONN DUMOUTIER, Kenan SÜSLÜ, Christian ROBERT, Jérôme CESVET, Antonio CORREIA, Magali LEFEBVRE-MANGEOT.

Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération par 28 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,



Le Maire,

Estelle BOMBERGER-RIVOT

Le secrétaire de séance,

Marie-Claude GUELIN